



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 30 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 2006 (S/PRST/2006/47), dans laquelle le Conseil a décidé de proroger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2007, le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Le Conseil m'a également invité à lui présenter, le 30 novembre 2006 au plus tard, les nouvelles modalités de fonctionnement du Bureau pour la durée de la prolongation de son mandat.

Je partage la préoccupation du Conseil de sécurité au sujet de la récente détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en République centrafricaine, qui est aggravée non seulement par la rébellion en cours dans la partie nord-est du pays, mais aussi par l'instabilité qui sévit le long de ses frontières avec le Soudan et le Tchad. Cette évolution inquiétante entrave gravement les efforts qui sont faits, depuis le rétablissement de la gouvernance constitutionnelle en 2005, pour promouvoir les réformes économiques et politiques destinées à assurer une paix et un développement durables.

S'il incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple centrafricains d'améliorer la situation dans le pays, l'appui et la coopération de la communauté internationale demeurent cruciaux à cet égard, non seulement pour aider à consolider les progrès accomplis, mais aussi pour prévenir tout nouveau conflit. La décision prise par le Conseil de proroger le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine jusqu'au 31 décembre 2007 confirme donc que l'Organisation des Nations Unies est disposée à continuer de s'efforcer de stabiliser la paix en République centrafricaine.

Les activités que le Bureau mènera en 2007 viseront donc principalement à :

- a) appuyer la réconciliation et le dialogue nationaux;
- b) appuyer les activités visant à renforcer les institutions démocratiques;
- c) faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour assurer la reconstruction et le redressement du pays, lutter contre la pauvreté et établir une bonne gouvernance;
- d) intégrer une perspective de genre dans la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;
- e) renforcer la coopération entre l'ONU et les États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et les autres entités régionales afin de faciliter et de renforcer les initiatives visant à remédier à l'insécurité qui règne aux frontières des pays de la sous-région.



Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

---